

RAID DES BALMES



**DOSSIER D' INSCRIPTION RAID DES BALMES
DIMANCHE 26 SEPTEMBRE 2021
A SAINT DONAT SUR L'HERBASSE**

PARCOURS EXPÉDITION 25KM
OUVERT AUX PERSONNES NÉE EN 2011 ET APRÈS



FICHE INSCRIPTION ÉQUIPE RAID des BALMES dimanche 26 septembre 2021 Parcours EXPÉDITION

**Dossier complet à renvoyer avant le 15 septembre 2021
25 équipes maximum, le cachet de la poste faisant foi**

Nom de l'équipe :

Personne à contacter en cas d'urgence :

Adresse :

Tel :

E-mail :

Règlement par :

Chèque à l'ordre de la MJC du pays de l'herbasse

Espèce
15€ x 2 = 30€
(à régler avant le 15 septembre 2021)

Chèque de caution de 50€ pour la puce électronique, il vous sera rendu lors de la restitution de la puce à l'arrivée

ÉQUIPE :

MIXTE

- FILLES

GARÇONS

ÉQUIPIER 1 capitaine

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

à :

Sexe : M F
(à entourer)

Tel :

mail :

Taille t-shirt : S - M - L - XL

Si mineur joindre l'autorisation parental cf dossier complémentaire

ÉQUIPIER 2

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

à :

Sexe : M F
(à entourer)

Tel :

mail :

Taille t-shirt : S - M - L - XL

Si mineur joindre l'autorisation parental cf dossier complémentaire

En vous inscrivant au Raid des Balmes vous autorisez l'organisateur à utiliser les photos et vidéos prise sur l'évènement à des fins de promotions de celui-ci.

Matériel OBLIGATOIRE PAR EQUIPIER :

- un vélo tout terrain

- un sifflet / une boussole

- un casque de vélo

- matériel de réparation pour VTT

- une gourde de 500cl

- une couverture de survie

CERTIFICAT MÉDICAL OBLIGATOIRE

Équipier 1

(Le jour de l'épreuve, le certificat médical doit être daté de moins de 1 an)

Je soussigné(e) :

Docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour

M., Mlle :

dont l'état de santé ne présente aucun contre-indication à la pratique des épreuves de manifestations multisports de nature en loisirs ou en compétition.

- *Les raids multisports sont des enchaînements d'activités de sports nature non motorisés.*
- *Ils sont majoritairement composés de course à pied, VTT, canoë-kayak. Les distances et dénivelés peuvent varier d'une épreuve à l'autre.*

Activités sportives de base :

- Trail / Course à pied
- Cyclisme/ VTT
- Canoë / Kayak
- Course d'orientation
- Tir à l'arc

Nombre d'activités cochées :

Date :

Aucune rayure ne sera acceptée

Signature du médecin + cachet

L'article L 231-2 du Nouveau Code de la Santé Publique prévoit que les Fédérations doivent veiller à la santé de leurs licenciés. En application de l'article L.231-2 de ce Code, la délivrance de ce certificat ne peut se faire qu'après un « examen médical approfondi » qui doit permettre le dépistage d'une ou plusieurs affections justifiant une contre indication temporaire ou définitive

CERTIFICAT MÉDICAL OBLIGATOIRE

Équipier 2

(Le jour de l'épreuve, le certificat médical doit être daté de moins de 1 an)

Je soussigné(e) :

Docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour

M., Mlle :

dont l'état de santé ne présente aucun contre-indication à la pratique des épreuves de manifestations multisports de nature en loisirs ou en compétition.

- *Les raids multisports sont des enchaînements d'activités de sports nature non motorisées.*
- *Ils sont majoritairement composés de course à pied, VTT, canoë-kayak. Les distances et dénivelés peuvent varier d'une épreuve à l'autre.*

Activités sportives de base:

- Trail / Course à pied
- Cyclisme/ VTT
- Canoë / Kayak
- Course d'orientation
- Tir à l'arc

Nombre d'activités cochées :

Date :

Signature du médecin + cachet

Aucune rayure ne sera acceptée

L'article L 231-2 du Nouveau Code de la Santé Publique prévoit que les Fédérations doivent veiller à la santé de leurs licenciés. En application de l'article L.231-2 de ce Code, la délivrance de ce certificat ne peut se faire qu'après un « examen médical approfondi » qui doit permettre le dépistage d'une ou plusieurs affections justifiant une contre indication temporaire ou définitive.

ATTESTATION D'APTITUDE PREALABLE A LA PRATIQUE D'ACTIVITES NAUTIQUES ET AQUATIQUES DANS LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

(Accueils relevant des articles L.227-4 et R.227-1 du code de l'action sociale et des familles)

Références : Code de l'action sociale et des familles : article R. 227-13 et à l'arrêté du 25 avril 2012 ; Code du sport : A322-44 et A322-66

Le test est obligatoire pour la pratique des activités de canoë-kayak et disciplines associées, nage en eau vive, voile, canyonisme, surf de mer et natation.

Il peut être effectué en piscine ou sur le lieu de l'activité pour la pratique de laquelle il est obligatoire.

Le test doit être effectué sans brassière de sécurité (circulaire du 30 mai 2012)

Date du test :

Nom et prénom :

Aptitudes vérifiées et acquises (mettre une croix dans les cases correspondantes)

- Effectuer un saut dans l'eau
- Réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes
- Réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes
- Nager sur le ventre pendant 25 mètres
- Franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant

Résultat du test : satisfaisant non satisfaisant

Personne ayant fait passer le test :

Nom et prénom :

Qualification (voir informations au verso) :

Établissement d'appartenance :

N° de carte professionnelle d'éducateur sportif :

Signature :

ATTESTATION D'APTITUDE PREALABLE A LA PRATIQUE D'ACTIVITES NAUTIQUES ET AQUATIQUES DANS LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

(Accueils relevant des articles L.227-4 et R.227-1 du code de l'action sociale et des familles)

Références : Code de l'action sociale et des familles : article R. 227-13 et à l'arrêté du 25 avril 2012 ; Code du sport : A322-44 et A322-66

Le test est obligatoire pour la pratique des activités de canoë-kayak et disciplines associées, nage en eau vive, voile, canyonisme, surf de mer et natation.

Il peut être effectué en piscine ou sur le lieu de l'activité pour la pratique de laquelle il est obligatoire.

Le test doit être effectué sans brassière de sécurité (circulaire du 30 mai 2012)

Date du test :

Nom et prénom :

Aptitudes vérifiées et acquises (mettre une croix dans les cases correspondantes)

- Effectuer un saut dans l'eau
- Réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes
- Réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes
- Nager sur le ventre pendant 25 mètres
- Franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant

Résultat du test : satisfaisant non satisfaisant

Personne ayant fait passer le test :

Nom et prénom :

Qualification (voir informations au verso) :

Établissement d'appartenance :

N° de carte professionnelle d'éducateur sportif :

Signature :